



## Fiche terminologique n°235

### TERME ÉTUDIÉ : **compulsory school age** [1]

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES : **compulsory school attendance age; compulsory school-attendance age; compulsory school age span; school age**

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DOMAINES : enseignement et apprentissage : enseignement élémentaire, enseignement secondaire

DÉFINITION : The age span during which all children are legally required to attend school.

CONTEXTE : "Each state in its education code defined compulsory school age (usually from 6 to 7 to age 14 or to age 18), ordinarily guaranteeing nine years of schooling."

### TERME ÉTUDIÉ : **âge de la scolarité obligatoire**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES : **âge de scolarité obligatoire; âge de l'obligation scolaire; âge d'obligation scolaire; âge de fréquentation scolaire obligatoire** [1]

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DÉFINITION : Période de leur vie durant laquelle les enfants sont légalement tenus de fréquenter un établissement d'enseignement.

CONTEXTE : «Âges scolaires dans quelques pays francophones : Belgique : 6-14 ans; Canada : 6-18 ans; France : 6-16 ans; Luxembourg : 6-15 ans; Suisse : 6-14 ans ou 16 ans selon les cantons.»

JUSTIFICATION : Le Réseau retient le terme «âge de la scolarité obligatoire», utilisé dans la Loi de l'éducation de l'Ontario, ainsi que «âge de l'obligation scolaire», car la notion d'obligation scolaire est usitée dans la francophonie canadienne et européenne.

DATE DE RÉDACTION : février 1996